

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

**Délibération n°2024.11.163 B**

**Maison du tourisme 71 rue Hergé à Angoulême : demande de subventions**

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 15 novembre 2024

**Secrétaire de Séance:** Eric BIOJOUT

Membres en exercice: **27**  
Nombre de présents: **17**  
Nombre de pouvoirs: **2**  
Nombre d'excusés: **8**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Ont donné pouvoir :**

Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241121-2024\_11\_163B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

Affichage : 28/11/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.11.163 B**

Rapporteur : Michaël LAVILLE

**MAISON DU TOURISME 71 RUE HERGE A ANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Développement d'activités durables dans le tourisme

GrandAngoulême porte actuellement l'ambition de créer un lieu vitrine de l'attractivité touristique et culturelle sur son territoire. Ce projet s'aligne pleinement avec la stratégie qui vise à renforcer les filières à haute valeur ajoutée : ville créative Unesco, image / Bande Dessinée, festivals, patrimoine et savoir-faire locaux, vélo et itinérances douces.

Dans le même temps et en cohérence avec les politiques visant à soutenir les centralités, l'office de tourisme du Pays d'Angoulême exprime sa volonté de disposer d'un lieu unique, positionné en cœur de ville, à Angoulême.

Situé au 71 bis rue Hergé, cet espace est régulièrement utilisé par la ville d'Angoulême dans le cadre des activités liées à la désignation ville créative Unesco (Pavillon d'Angoulême). Fort de son partenariat avec la ville d'Angoulême et notamment l'association Cap BD, GrandAngoulême poursuit la volonté de créer un lieu vivant organisé autour d'une programmation inter-filières, riche et variée.

Concrètement, ce projet hybride entend valoriser l'ensemble des offres emblématiques présentes sur le territoire par la mise en avant des filières image/ Bande Dessinée, patrimoine, slow-tourisme, oenotourisme. Une place importante sera laissée aux manifestations phares organisées à l'année : Festival international de la Bande Dessinée, Circuit des remparts, Festival du Film Francophone, Gastronomades, par exemple, ainsi qu'aux expositions et événements liés aux nombreux savoir-faire créatifs locaux qui y sont associés.

Cet espace innovant, modulable et expérientiel s'inscrit donc dans une volonté de fédérer les charentais, acteurs et visiteurs autour des richesses culturelles et touristiques du territoire dans un souci constant de questionner l'offre en fonction de la demande.

016-200071827-20241121-2024\_11\_163B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

Affichage : 28/11/2024

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter le soutien financier du département de la Charente, de la région Nouvelle-Aquitaine, de l'Etat et de l'Union Européenne tel qu'indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est défini comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition + frais d'acte	650 000 €	Conseil Départemental (16%)	200 000 €
Etude technique	10 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine (16%)	200 000 €
Maîtrise d'œuvre	73 000 €	Etat (31%)	400 000 €
Travaux	515 000 €	Union Européenne (4%)	50 000 €
Equipements	35 000 €		
		Autofinancement (33%)	433 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 283 000 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1 283 000 €</b>

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement, notamment auprès du département de la Charente, de la région Nouvelle-Aquitaine, de l'État et de l'Union Européenne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<p><b>Pour : 19</b>  <b>Contre : 0</b>  <b>Abstention : 0</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE  LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241121-2024\_11\_163B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

Affichage : 28/11/2024